



## La République d'Irlande et la question palestinienne

Marie-Violaine LOUVET

### ► Points clés

- La position irlandaise sur la question palestinienne s'explique par son histoire coloniale, sa neutralité constitutionnelle et son attachement au multilatéralisme. Dès son entrée à l'ONU en 1955, l'Irlande soutient les droits des réfugiés palestiniens, défend leur droit à l'autodétermination.
- De 1967 aux années 2000, la diplomatie irlandaise consolide sa position pro-palestinienne tout en maintenant un dialogue avec Israël. Son accession à la CEE ne perturbe pas cette ligne. La Déclaration de Bahreïn (1980) et la Déclaration de Venise (1980), marquent la reconnaissance de l'OLP comme acteur légitime. L'Irlande se démarque aussi par une forte contribution aux missions de paix de l'ONU et une aide humanitaire soutenue.
- Depuis le 7 octobre 2023, l'Irlande condamne les violences commises contre les civils et critique de la disproportionnalité de la réponse israélienne. La mobilisation de la société civile irlandaise a joué un rôle central, culminant avec la reconnaissance officielle de l'État palestinien en mai 2024 et l'action juridique du pays contre Israël devant la CIJ.

## Introduction

Depuis le milieu du XX<sup>e</sup> siècle, la politique étrangère de la République d'Irlande s'est construite sur un double héritage qui lui confère une position unique parmi les États d'Europe occidentale. D'une part, l'expérience de la colonisation britannique à partir du XII<sup>e</sup> siècle et la lutte pour l'obtention de la souveraineté ont profondément influencé sa culture politique et l'approche des relations internationales de cet État devenu indépendant en 1922 d'abord en tant qu'État libre d'Irlande puis en tant que République d'Irlande en 1949, suite à la rupture de tout lien constitutionnel avec la Couronne britannique<sup>1</sup>. Cette histoire coloniale qui a profondément marqué la République d'Irlande, engendrant la partition de l'île et les conflits internes dans la partie nord de l'île lors de la période des « Troubles » (1968-1998), a façonné une sensibilité particulière aux luttes pour le droit à l'auto-détermination et à la protection des droits humains<sup>2</sup>. D'autre part, la République d'Irlande est un petit État européen, dont la puissance militaire et économique est limitée, mais dont la capacité d'action réside dans son influence au sein des arènes supranationales, notamment à l'Organisation des Nations unies (ONU) qu'elle rejoint en 1955 et, plus tard, en tant que membre de la Communauté économique européenne (CEE) et de l'Union européenne (UE)<sup>3</sup>. Au nom du principe de neutralité issu de l'Article 29 de sa Constitution qui privilégie un « idéal de paix et de coopération amicale entre les nations, fondé sur la justice et la moralité internationales » et « son adhésion au principe du règlement pacifique des différends internationaux par arbitrage international ou par décision judiciaire<sup>4</sup> », la République d'Irlande refuse de rejoindre l'Organisation du traité de l'Atlantique nord (OTAN) à la fin des années 1940, tout comme de s'aligner sur les blocs d'antagonistes à l'ONU pendant la guerre froide, revendiquant ainsi son identité d'État post-colonial.

Cette singularité irlandaise se traduit par une approche particulière de la question palestinienne. Déjà en 1937, le président irlandais Éamon de Valera s'adresse au Sixième Comité de la Société des Nations pour s'opposer à la fois au plan de la Royal Commission for Palestine (« Commission Peel »), qui prévoyait de diviser la Palestine en un État arabe et un État juif, et au transfert massif de Juifs européens vers la Palestine<sup>5</sup>. L'histoire du positionnement irlandais vis-à-vis du conflit israélo-palestinien met en lumière plusieurs constantes : un soutien aux droits des populations palestiniennes, un engagement humanitaire et diplomatique fondé sur le multilatéralisme, et un souhait d'agir comme

---

1. M. K. Ben Tonra, J. Doyle et N. Dorr (dir.), *Irish Foreign Policy*, Dublin, Gill & Macmillan, 2012.

2. M. Louvet, *The Irish Against the War: Postcolonial Identity & Political Activism in Contemporary Ireland*, Oxford, Peter Lang Verlag, 2024.

3. R. Miller, *Ireland and the Palestine Question*, Dublin, Irish Academic Press, 2005.

4. « *Ideal of Peace and Friendly Co-operation Amongst Nations Founded on International Justice and Morality* » article 29.1 et « *its adherence to the principle of the pacific settlement of international disputes by international arbitration or judicial determination* », *Bunreacht na hÉirean*, article 29.2, 1937.

5. « Assemblée générale. 1538<sup>e</sup> séance plénière : compte rendu analytique », Document ONU A/PV.1538, ONU, 27 juin 1967.

médiateur ou facilitateur dans les conflits internationaux, malgré les limites inhérentes à sa taille et à sa puissance<sup>6</sup>. Ce positionnement est forgé par l'expérience coloniale mais aussi par une négociation fructueuse de la paix dans le cadre du conflit nord-irlandais et du processus de paix qui a mené à la signature des accords du Vendredi Saint en 1998<sup>7</sup>. Par ailleurs, on ne peut envisager l'action de la diplomatie irlandaise sur la question du conflit au Proche-Orient sans insister sur le fait que le contexte intérieur est structuré par une société civile hautement mobilisée et influente, face à un appareil d'État de taille modeste. Les organisations non gouvernementales (ONG), les syndicats, les associations culturelles et politiques, ainsi que certains partis, tels que le parti nationaliste Sinn Féin, ont historiquement soutenu la cause palestinienne et influencé les décisions gouvernementales. On notera aussi que la communauté juive irlandaise est en nombre modeste dans un pays très largement catholique, estimée à seulement 3 000 individus environ pour une population totale de plus de 5,4 millions<sup>8</sup>.

Nous retracerons d'abord l'engagement initial de l'Irlande à l'ONU à partir de 1955, mettant en lumière la diplomatie de Frank Aiken, alors ministre des Affaires extérieures de la République d'Irlande, sur la question des réfugiés palestiniens avant de décrire la période charnière de 1967 à 1980, marquée par la Guerre des Six Jours, la cristallisation d'un positionnement pro-palestinien et les actions irlandaises dans le cadre européen. Puis nous examinerons la diplomatie irlandaise de 1980 à 2000, nécessairement modérée par l'intégration européenne et la dépendance économique vis-à-vis des États-Unis tout en étant marquée par des événements clés tels que la déclaration de Bahreïn et la déclaration de Venise, jusqu'au processus d'Oslo et aux premières reconnaissances institutionnelles de la Palestine. Enfin, nous analyserons la période plus récente, caractérisée par l'ancrage européen, le soutien continu aux droits palestiniens et la mobilisation de la société civile, en particulier après le 7 octobre 2023.

---

## L'entrée de l'Irlande à l'ONU lui permet de s'affirmer comme un acteur indépendant

---

### **L'âge d'or irlandais à l'ONU et la question des réfugiés palestiniens (1955-1967)**

L'entrée de la République d'Irlande à l'ONU en 1955 marque un tournant décisif dans sa politique étrangère, en lui permettant de s'affirmer comme un acteur indépendant du

---

6. M. Louvet, *Civil Society, Post-Colonialism and Transnational Solidarity: The Irish and the Middle East Conflict*, New York, Palgrave Macmillan, 2016.

7. On recense environ 3 500 victimes dans ce conflit intercommunautaire qui voit l'affrontement de l'armée britannique et de divers groupes paramilitaires associés à la majorité protestante et unioniste, en faveur de l'Union constitutionnelle avec la Grande-Bretagne, ou à la minorité catholique et nationaliste.

8. European Jewish Congress, *Ireland – European Jewish Congress*, disponible sur : [www.eurojewcong.org](http://www.eurojewcong.org).

Royaume-Uni dans un monde dominé par la guerre froide<sup>9</sup>. Jusqu'alors, le pays avait limité son action diplomatique à des relations bilatérales modestes, souvent médiatisées via Londres, et principalement orientées vers le commerce agricole. L'adhésion à l'ONU ouvre de nouvelles opportunités pour une petite puissance qui souhaite s'exprimer sur des questions internationales, tout en restant en dehors des alliances militaires, selon le principe de neutralité issu de sa Constitution. Deux ministres des Affaires extérieures, Frank Aiken (1951-1954 puis 1957-1969) et Liam Cosgrave (1954-1957), ont été les figures de proue de cette diplomatie. Pour Liam Cosgrave : « L'Irlande est unique en ce sens qu'elle est le seul pays d'Europe occidentale à avoir longtemps été traitée comme une colonie, non seulement occupée temporairement pendant une guerre, mais gouvernée pendant plusieurs générations par un pays étranger dont notre peuple rejetait le pouvoir et s'efforçait de se libérer<sup>10</sup>. » La diplomatie irlandaise considère que, par accident de l'histoire, la République d'Irlande est libre de toute appartenance à un bloc et peut proposer des initiatives que d'autres États, liés à des alliances stratégiques, ne peuvent formuler avec la même légitimité. Dublin porte dès lors la cause des réfugiés palestiniens au sein de l'ONU. En 1958, Aiken affirme devant l'Assemblée générale des Nations unies que la paix au Proche-Orient dépend du règlement de la question des réfugiés. Il insiste sur le droit au retour ou à une compensation équitable, soulignant que les Palestiniens ont été victimes d'injustices historiques et qu'ils méritent non seulement la générosité, mais aussi la justice<sup>11</sup>. En parallèle, la République d'Irlande commence à contribuer, très modestement dans un premier temps, à l'UNRWA à la fin des années 1950, en envoyant

---

## Dublin porte [dès 1954] la cause des réfugiés palestiniens au sein de l'ONU

---

des fonds pour l'éducation, la santé et le logement des réfugiés<sup>12</sup>. Elle participe aussi aux missions de paix de l'ONU, notamment au Liban *via* le Groupe d'observation des Nations unies au Liban (UNOGIL), renforçant ainsi sa visibilité et son rôle actif dans les opérations de maintien de la paix.

Les relations bilatérales entre la République d'Irlande et Israël se tendent autour de la question des réfugiés palestiniens, mais aussi avec le « facteur du Vatican », selon les termes du diplomate irlandais Conor Cruise O'Brien : le souhait de l'Irlande catholique de la création d'une entité séparée pour la ville de Jérusalem qui serait administrée par la communauté internationale et placée sous l'autorité de l'ONU, garantissant ainsi l'accès aux lieux saints pour tous. Avec le Vatican, la République

---

9. J. Skelly, *Irish Diplomacy at the United Nations, 1945-1965: National Interests and the International Order*, Dublin, Irish Academic Press, 1997.

10. « Ireland is unique in that it is the only Western European country which has the long experience of having been treated as a colony – not just of having been temporarily occupied during a war, but of having been governed, during many generations, by a foreign country whose rule our people rejected and strove to shake off », in L. Cosgrave, « 603<sup>e</sup> réunion plénière de l'Assemblée générale de l'ONU », paragraphes 112-113, ONU, 30 novembre 1956.

11. « 751<sup>e</sup> réunion plénière de l'Assemblée générale de l'ONU », ONU, septembre 1958.

12. « Official Records of the General Assembly », 13<sup>e</sup> session, ONU 1958, p.77-78.

d'Irlande est l'un des derniers pays d'Europe occidentale à accorder une reconnaissance *de jure* de l'existence de l'État d'Israël en Europe occidentale (1963). En outre, Dublin soutient les résolutions onusiennes appelant au respect des cessez-le-feu et condamnant l'usage israélien de la force dans le cadre des violences frontalières avec la Syrie au début des années 1960<sup>13</sup>.

## La Guerre des Six Jours, le positionnement pro-palestinien et l'intégration européenne (1967-1980)

La République d'Irlande confirme son soutien à la cause palestinienne au moment de la Guerre des Six Jours, qui oppose Israël à ses voisins arabes (Égypte, Jordanie, Syrie). Elle condamne l'occupation des territoires arabes et soutient la résolution 242 du Conseil de sécurité de l'ONU, qui précise l'« inadmissibilité de l'acquisition de territoires par la guerre » et préconise un retrait israélien des zones occupées<sup>14</sup>. Dans un discours prononcé le 27 juin 1967, Frank Aiken rappelle que la restitution des terres et la reconnaissance des droits des réfugiés palestiniens sont indissociables<sup>15</sup>. La République d'Irlande veille cependant à ce que son engagement humanitaire envers les réfugiés palestiniens ne soit pas interprété comme un engagement politique partisan. Elle rejette ainsi une proposition de la Turquie qui aurait fait d'elle le seul pays non musulman à signer une motion en faveur d'une résolution sur les réfugiés (1968), et vote contre la résolution 2535 (1969), qui lie la question des réfugiés aux « droits inaliénables du peuple palestinien », considérant qu'elle politise le problème, en remettant en cause l'existence même d'Israël<sup>16</sup>.

À partir de la fin des années 1960, la société civile irlandaise commence à formaliser son engagement envers l'un ou l'autre des antagonistes du conflit au Proche-Orient avec la création des premières associations civiles consacrées à la promotion de leur cause : l'Ireland-Israel Friendship League (1968) et l'Irish-Arab Society (1969)<sup>17</sup>. En outre, le mouvement républicain, notamment le parti politique Sinn Féin qui est dans le nord de l'île, la branche politique de l'Armée républicaine irlandaise, développe des liens étroits avec l'Organisation de libération de la Palestine (OLP) et fait de la solidarité avec la Palestine une priorité de son agenda politique<sup>18</sup>. Les syndicats, les ONG comme Concern et Trócaire, ainsi que des organisations culturelles et sportives, commencent aussi à manifester leur soutien à la cause palestinienne.

---

13. Conseil de sécurité des Nations unies, résolution 171 (1962), adoptée le 9 avril 1962.

14. Conseil de sécurité des Nations unies, résolution 242 (1967), adoptée le 22 novembre 1967.

15. F. Aiken, Discours à l'Assemblée générale des Nations unies, ONU, 27 juin 1967.

16. P. Ben, « L'Assemblée générale des Nations unies vote une résolution affirmant les droits inaliénables du peuple palestinien », *Le Monde*, 12 décembre 1969.

17. M. Louvet, « Shedding Light on the Arab World: The Case of the Irish-Arab News, 1975-85 » *Irish Studies in International Affairs*, n° 23, 2012, p.191-203.

18. M. Louvet, « Les troubles et le conflit au Moyen-Orient : alliances coloniales et solidarité transnationale », *Revue française de civilisation britannique*, vol. 29, n° 2, 2024.

L'adhésion à la CEE en 1973 marque une nouvelle phase de la diplomatie irlandaise. Garret FitzGerald, ministre des Affaires étrangères entre 1973 et 1977, joue un rôle clé dans le Dialogue euro-arabe, lancé après le choc pétrolier de 1973. Ce dialogue vise à favoriser la coopération politique et économique entre l'Europe et le monde arabe, tout en promouvant le développement et les échanges culturels. La participation irlandaise permet de mettre en avant les droits des Palestiniens et de promouvoir l'OLP comme acteur légitime dans le processus de paix. En 1974, la République d'Irlande vote en faveur de la résolution 3210 de l'Assemblée générale de l'ONU, qui reconnaît le droit de l'OLP de participer aux sessions de l'ONU, décision qui suscite de vives critiques en Israël. Dublin considère cette reconnaissance comme une nécessité diplomatique, l'OLP étant un interlocuteur incontournable pour toute solution durable au conflit. Les présidences irlandaises du Conseil de la CEE, notamment en 1975 et 1979, permettent au pays de mettre en avant l'OLP dans les négociations internationales, à l'instar de la « formule de Dublin », qui insère l'OLP dans le Dialogue euro-arabe. La diplomatie irlandaise s'associe à un engagement concret au service de la paix, la participation à la Force intérimaire des Nations unies au Liban (FINUL) à partir de 1978, où les soldats irlandais sont parfois confrontés à une hostilité d'Israël ou de milices phalangistes chrétiennes alliées à Israël<sup>19</sup>. Ces expériences relayées par la presse nationale, notamment lors des massacres des camps de réfugiés palestiniens de Sabra et de Chatila (1982), renforcent la sensibilité de l'opinion

publique irlandaise envers la cause palestinienne. L'organisation Ireland Friends of Palestine est créée dans ce contexte<sup>20</sup>.

---

## La diplomatie irlandaise s'associe à un engagement concret au service de la paix

---

La déclaration de Bahreïn, signée le 10 février 1980 par le ministre des Affaires étrangères irlandais Brian Lenihan et son homologue bahreïnien Muhammad Bin Mubarak Al Khalifa, est un jalon diplomatique historique.

Pour la première fois, un pays de la CEE reconnaît le droit du peuple palestinien à l'autodétermination et à l'établissement d'un État indépendant. La déclaration affirme également que tous les acteurs, y compris l'OLP, doivent participer aux négociations pour une paix juste. Cette position accroît les tensions avec Israël. Mais quelques mois plus tard, la déclaration de Venise (juin 1980) transpose à l'échelle européenne les positions irlandaises : les Neuf reconnaissent que « le problème palestinien n'est pas un simple problème de réfugiés » et affirment que « le peuple palestinien doit pouvoir exercer son droit à l'auto-détermination<sup>21</sup> ». L'OLP est explicitement mentionnée comme partenaire légitime des négociations. Le développement des liens avec l'OLP se traduit par l'ouverture d'un Bureau d'information sur la Palestine à Dublin (1985).

---

19. K. Ishizuka, *Ireland and International Peacekeeping Operations 1960–2000: A Study of Irish Motivation*, Londres, Routledge, 2004.

20. M. Louvet, « Ireland Friends of Palestine 1981-1988 : Guerres du Liban et activisme pro-palestinien en République d'Irlande », *Observatoire de la société britannique*, n° 23, 2018, p.35-57.

21. Conseil européen, Déclaration de Venise sur le Proche-Orient, 13 juin 1980, § 6-7.

## L'espoir de la paix (1990-2000), Seconde Intifada (2000-2005) et violences à Gaza

La signature des accords d'Oslo en 1993 est l'aboutissement de cette dynamique historique et une étape majeure pour la construction de la paix. Ces accords établissent l'Autorité palestinienne et relancent l'espoir d'une solution à deux États soutenue par l'UE et les États-Unis. En parallèle, la République d'Irlande continue de dénoncer l'expansion des colonies israéliennes dans les territoires occupés, considérée comme un obstacle à la paix. À l'instar de nombreuses capitales européennes, Dublin accueille Yasser Arafat avec les honneurs d'un chef d'État (1993, 1999, 2001) et augmente sa participation financière à une aide humanitaire à destination des populations réfugiées via l'organisme d'État Irish Aid et l'Office de secours et de travaux des Nations unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient (UNRWA)<sup>22</sup>. Le gouvernement irlandais autorise l'ouverture d'un bureau de l'OLP en décembre 1993. En parallèle, le premier ambassadeur israélien en Irlande présente ses lettres de créance à la présidente Mary Robinson (juillet 1994), et la République d'Irlande devient en 1996 le dernier État de l'UE à accueillir une ambassade israélienne ; l'ambassade d'Irlande à Tel-Aviv ouvre la même année. En 1998, la paix est signée en Irlande du Nord, mettant fin à un conflit de trente ans à l'issue d'un processus de paix largement porté par la diplomatie américaine et l'engagement du président américain, Bill Clinton.

---

La position irlandaise est soutenue par un activisme parlementaire nourri par la mobilisation de la société civile

---

Au tournant des années 2000, la diplomatie irlandaise poursuit son engagement en faveur de la cause palestinienne, tout en s'ancrant dans le cadre de l'UE. L'ouverture d'une Délégation générale de Palestine en Irlande (2001) permet une coopération directe, le suivi des aides humanitaires et la promotion de projets éducatifs et culturels, illustrant concrètement la volonté de Dublin de soutenir une Palestine institutionnelle. La période est marquée par la Seconde Intifada (2000-2005), qui provoque une escalade de la violence entre Israël et la population palestinienne dans les Territoires occupés. La République d'Irlande condamne les attaques contre Israël tout en dénonçant la disproportion des ripostes israéliennes, considérées comme une punition collective infligée aux Palestiniens<sup>23</sup>. En juin 2003, le ministre des Affaires étrangères irlandais Brian Cowen se rend à Ramallah pour rencontrer Yasser Arafat dans la Mouquata'a, son quartier général assiégé par l'armée israélienne. Il se déclare horrifié par les conditions de vie du président palestinien, qu'il qualifie d'indignes de ses fonctions ; le gouvernement israélien refuse alors de rencontrer Cowen<sup>24</sup>. Celui-ci insiste, alors qu'il est au Caire, sur

---

22. Mémorandum sur les contributions aux agences d'aide internationale, 5 décembre 1970, NAI DFA 2002/19/243.

23. V. Clarke et P. McGarry, « Taoiseach: 'No Moral Equivalence' Between Hamas Attacks and Israeli Response », *The Irish Times*, 11 octobre 2023.

24. « Cowen Says He Is Appalled at Arafat's Living Conditions after Ramallah Visit », *The Irish Times*, 27 juin 2003.

la nécessité d'inclure Yasser Arafat dans la reprise des négociations<sup>25</sup>. Pendant cette période, la République d'Irlande continue de tenter d'influencer la position commune de l'UE sur le conflit israélo-palestinien. Au début de la sixième présidence irlandaise du Conseil de l'UE en 2004, Brian Cowen se rend à Tel-Aviv où il rencontre son homologue Silvan Shalom ainsi qu'Ariel Sharon, le Premier ministre israélien. Il exprime son souhait que le processus de paix au Proche-Orient soit une priorité pour la présidence irlandaise, afin de lui donner un nouvel élan, en collaboration avec le Quartet<sup>26</sup>.

Ce positionnement est encouragé par un activisme parlementaire sur la question du conflit au Proche-Orient, nourri par la mobilisation de la société civile. La Chambre basse du Parlement irlandais, le Dáil Éireann, adopte en 2014 une motion non contraignante incitant le gouvernement à reconnaître officiellement l'État de Palestine conformément à

---

## Le souhait que le processus de paix au Proche-Orient soit une priorité pour la présidence irlandaise

---

la solution à deux États. En 2018, le Dáil Éireann vote la loi *Control of Economic Activity (Occupied Territories) Bill* qui vise à interdire le commerce et le soutien économique aux colonies israéliennes dans les territoires occupés. Toutefois, le gouvernement n'applique toujours pas cette loi, invoquant la compétence prioritaire de l'UE en matière de commerce international<sup>27</sup>. En mai 2021, le Dáil Éireann vote à l'unanimité une motion déclarant l'expansion des colonies israéliennes comme une

annexion *de facto* et appelant l'UE à adopter une position plus ferme sur les violations des droits humains dans les territoires occupés<sup>28</sup>. La société civile joue un rôle déterminant dans cet activisme parlementaire. Les ONG et syndicats irlandais continuent de soutenir la cause palestinienne et amplifient leur mobilisation, en mettant en œuvre de nombreuses initiatives de solidarité et en promouvant la politique de Boycott, Désinvestissement et Sanctions (BDS) en réponse à l'appel lancé par la société civile palestinienne en 2005. Le Irish Congress of Trade Unions, première fédération syndicale nationale en Europe à soutenir le boycott en 2007, est un exemple notable de l'influence de la société civile sur les orientations diplomatiques de la République d'Irlande. Certaines organisations culturelles, sportives et militantes, telles que Ireland Palestine Solidarity Campaign, Afri et Sadaka, participent activement à la sensibilisation et à la mobilisation en faveur de la Palestine.

Pendant la guerre de Gaza (2008-2009), le ministre irlandais des Affaires

---

25. « Arafat Still 'Very Important' », *The Irish Times*, 26 juin 2003.

26. Le « Quartet pour le Moyen-Orient » désigne un cadre diplomatique international créé en 2002, réunissant les Nations unies, les États-Unis, l'UE et la Russie, visant à coordonner les efforts internationaux en faveur d'un règlement du conflit israélo-palestinien, notamment autour de la solution à deux États. Lire « Minister Cowen Meets Israel's Foreign Minister », Communiqué de presse de l'Union européenne, 15 janvier 2004.

27. C. McQuinn, « What Is the Occupied Territories Bill, Why Did It Stall and Can It Be Revived Now? », *The Irish Times*, 15 octobre 2024.

28. « Annexation of Palestine: Motion (Resumed) », débat du 26 mai 2021, Houses of the Oireachtas, Dublin, Dáil Éireann.

étrangères Micheál Martin se rend en Cisjordanie pour rencontrer les responsables de l'UNRWA et le Premier ministre palestinien Salam Fayyad, soulignant que l'Irlande soutient un État palestinien indépendant et considère cette reconnaissance comme prioritaire pour l'UE<sup>29</sup>. Dublin condamne les attaques israéliennes sur Gaza, mettant en avant le terrible sort des victimes civiles, notamment des enfants, et plaide pour un cessez-le-feu immédiat et une aide humanitaire accrue. Les relations diplomatiques avec Israël connaissent des tensions pendant cette période. La participation d'activistes irlandais et la présence de navires battant pavillon irlandais dans les Flottilles de la liberté (2010-2011), ainsi que l'affaire des faux passeports irlandais utilisés par le Mossad pour assassiner Mahmoud Al Mabhuh à Dubaï en 2010 accentuent les frictions bilatérales. Cependant, Dublin maintient une position de dialogue, évitant une rupture complète. En 2011, la République d'Irlande vote en faveur de l'adhésion de la Palestine à l'UNESCO en tant que membre à part entière, renforçant ainsi son engagement envers une reconnaissance internationale de la Palestine<sup>30</sup>.

## Conflit Israël-Gaza, réponse irlandaise et reconnaissance officielle de la Palestine (2023–2025)

Les événements tragiques du 7 octobre 2023, date à laquelle le Hamas lance une attaque contre Israël, et leur suite avec la riposte militaire israélienne dans la bande de Gaza, s'insèrent dans cette chronologie politique de long terme : la diplomatie irlandaise combine toujours soutien au droit d'Israël à se défendre, condamnation des violences contre les civils et défense des droits palestiniens. Le gouvernement irlandais condamne immédiatement les attaques et réaffirme le droit d'Israël à exister et à se défendre. Toutefois, au fil des mois et des annonces de massacres de civils, Micheál Martin, le *Taoiseach*<sup>31</sup>, critique vigoureusement ce qu'il perçoit comme une « réponse disproportionnée » et « non nécessaire » de l'État israélien<sup>32</sup>, dénonçant la punition collective infligée à la population civile de Gaza, puis faisant référence explicitement à un « génocide<sup>33</sup> ». La société civile irlandaise n'est pas étrangère à ce positionnement : historiquement très mobilisée pour la cause palestinienne, elle intensifie encore son engagement. Les ONG, syndicats, associations culturelles et mouvements sportifs organisent des actions de solidarité, des collectes de fonds et des campagnes de sensibilisation sur la situation des civils à Gaza. Le mouvement BDS gagne en visibilité, soutenu par des organisations telles que l'Ireland Palestine Solidarity Campaign. Cette mobilisation influence directement les décisions gouvernementales, démontrant

29. « Debate on Middle East Situation », débat du 28 mai 2009, Houses of the Oireachtas, Dublin, Dáil Éireann.

30. « General Conference: Admission of Palestine as a Member State », Paris, UNESCO, 31 octobre 2011.

31. Le Taoiseach est le chef du gouvernement irlandais.

32. J. Bray et P. Leahy, « Scale of Israel's bombardment of Gaza Cannot Be Justified, Tánaiste Says », *The Irish Times*, 4 novembre 2023.

33. Déclaration de Micheál Martin à la 80<sup>e</sup> session de l'Assemblée générale des Nations unies, 26 septembre 2025.

l'importance de l'interaction entre opinion publique et diplomatie en Irlande.

Fidèle à sa ligne, la République d'Irlande renforce en parallèle ses actions humanitaires. Le gouvernement augmente considérablement son aide à Gaza et aux réfugiés palestiniens, notamment par des financements directs à l'UNRWA alors même que certains membres de l'organisation sont accusés par Israël d'avoir participé à l'attaque

du 7 octobre<sup>34</sup>. Sur le plan diplomatique, la République d'Irlande joue un rôle moteur dans les initiatives européennes pour la reconnaissance de la souveraineté palestinienne. Elle signe avec l'Espagne une lettre envoyée à la Commission européenne, demandant de vérifier si Israël respecte ses obligations liées aux droits humains dans le cadre de l'accord d'association UE-Israël<sup>35</sup>. Un jalon historique est franchi le 28 mai 2024 lorsque la République d'Irlande, conjointement avec l'Espagne et la Norvège, reconnaît

---

## La République d'Irlande joue un rôle moteur dans les initiatives européennes pour la reconnaissance de la souveraineté palestinienne

---

officiellement l'État de Palestine et établit des relations diplomatiques complètes avec Ramallah. En décembre 2024, elle annonce également son intention de se joindre à la procédure engagée par l'Afrique du Sud contre Israël devant la Cour internationale de Justice (CIJ), visant à établir la responsabilité d'Israël pour génocide. Israël décide en réaction de fermer son ambassade à Dublin, geste fort qui reflète la rupture d'un équilibre fragile<sup>36</sup>. Le gouvernement irlandais maintient en revanche son ambassade à Tel-Aviv, soulignant l'importance de préserver un canal diplomatique ouvert, même dans un contexte de tensions accrues.

---

34. « Ireland Commits Additional €20 Million to UNRWA », Irish Aid, 15 février 2024, disponible sur : [www.ireland.ie](http://www.ireland.ie).

35. N. Fanning, « Ireland and Spain Seek 'Urgent Review' of Israel Trade over EU Deal's Human Rights Obligations », *The Irish Times*, 14 février 2024.

36. N. Fanning, « Israel to Close Dublin Embassy over "Extreme Anti-Israel Policies" », *The Irish Times*, 15 décembre 2024.

---

**Marie-Violaine Louvet** est maître de conférences HDR à l'université Toulouse Jean-Jaurès. Elle est l'autrice de *Civil Society, Post-Colonialism and Transnational Solidarity: The Irish and the Middle East Conflict* (Londres, *Palgrave Macmillan*, 2016) et *The Irish against the War: Postcolonial Identity and Political Activism in Contemporary Ireland* (Oxford/*Peter Lang*, 2024).

**Comment citer cette publication :**

Marie-Violaine Louvet, « La République d'Irlande et la question palestinienne », *Briefings de l'Ifri*, Ifri, 12 janvier 2026.

ISBN : 979-10-373-1152-8

Les opinions exprimées dans ce texte n'engagent que la responsabilité de l'autrice.

© Tous droits réservés, Ifri, 2026

Couverture : 3 juillet 2025 - Irlande : Fresque historique représentant deux nations et leur lutte à Belfast, reflétant l'importance et l'unité culturelles © Rebel Red Turner/Shutterstock.com



27 rue de la Procession  
75740 Paris cedex 15 – France

[lfri.org](http://lfri.org)

